

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DU 29 Dénomination quai Jacques Chirac (7e).

Mme Laurence PATRICE, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination "quai Jacques Chirac " à une partie du quai Branly situé dans le 7e arrondissement ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du 29 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Laurence PATRICE au nom de la 2ème commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination "quai Jacques Chirac" est attribuée à une partie du quai Branly, voie publique, commençant passerelle Debilly à Paris (7e) et finissant place des Martyrs Juifs du Vélodrome d'Hiver à Paris (15e), conformément au plan annexé.

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 décembre 1932, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938, portant nouvelle réglementation relative à la dénomination des voies de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO